



## DELIBERATION

DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
16 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

**OBJET** : Convention partenariale avec REB**PRESENTS** :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Monsieur CORTÈS ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame CROS ; Madame COLOMBA ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL- PUTFIN ; Madame FERRER ;

**POUVOIRS** :

Madame POULENARD ; pouvoir à Monsieur DERUEM,  
Madame SEBIH, pouvoir à Madame CORFMAT,  
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur MAUGER,  
Monsieur NÉRIN ; pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,  
Madame Céline LENOIR ; pouvoir à Madame PLESSIER,  
Madame MOREL ; pouvoir à Monsieur TERRIER,  
Madame CORFMAT départ 20h, pouvoir à Madame AFDAL-PUTFIN (annulation du pouvoir de Madame SEBIH)  
Madame COLOMBA départ pour 20H13 ; pouvoir à Monsieur LAMAAIZI,  
Monsieur KANOUTE ; pouvoir à Madame BRETON,

**ABSENTS** :

Monsieur OULD AHMED TALEB ;  
Monsieur VERCOUTRE ;  
Madame SEBIH, (pouvoir annulé au départ de Madame CORFMAT) ;

Considérant que dans le cadre des actions sociales la ville de Mouy conventionne avec REB afin de réaliser un Atelier Chantier d'Insertion. Celui-ci vise à la réalisation, par des publics en difficulté, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion : CDDI, de travaux d'amélioration du patrimoine communal.

Considérant la proposition de convention en annexe,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

## DELIBERE

**Article 1 :** autorise M. Le Maire à signer la convention partenariale avec REB jointe à la présente délibération.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou

Représentés : 25

Nombre de membres absents : 3

**Vote pour : 25**

**Vote contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Voté à l'unanimité**

Date de convocation : 09/12/2024

Date de l'affichage : 23/12/2024

DELIB 38/24

Le secrétaire de séance

Henri Jean ESTAGER

Le Maire,

